

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou le, 31 MAI 2023

N° 23-00670 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent quarante (240) élèves Professeurs certifiés des lycées et collèges d'Enseignement Secondaire Général et d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel**, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2023.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

**I- Enseignement Secondaire Général : 200 places**

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

**Niveau de recrutement : Licence**

N° d'ordre	Disciplines	Nombre de postes à pourvoir
01	Allemand	10
02	Anglais	20
03	Français	20
04	Histoire-géographie	20
05	Maths	40
06	SVT	40
07	PC	40
08	Philosophie	10
<b>TOTAL</b>		<b>200</b>

## **II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 40 places**

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

### **Niveau de recrutement : Licence ou Ingénieur des travaux**

<b>Disciplines</b>	<b>Nombres de postes</b>
Construction Mécanique	15
Electrotechnique option Energie solaire	5
Structure Métallique	10
Froid et Climatisation	3
Maintenance des Véhicules Automobiles	3
Droit et Législation	4
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

### **A-CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel.

Les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi sont :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdit  ni de b gaiement.

Les personnes d j int gr es dans la fonction publique ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Les personnes admises   un concours, ayant subi l'enr lelement biom trique pour l'int gration   la fonction publique ou d j en formation dans une  cole de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose   des sanctions conform ment aux textes en vigueur.

Sont autoris es   prendre part   ce concours les candidats titulaires des dipl mes requis selon les tableaux ci-apr s :

## I. Enseignement Secondaire Général

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	Lettres modernes, linguistique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mathématiques	Mathématiques ou sciences économiques et de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Physiques-Chimie	Physiques ou en Chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	SVT	Sciences de la vie et de la terre ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Philosophie	Philosophie, psychologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

## II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

N° d'Ordre	Filières	Spécialités	DIPLOME
01	Génie mécanique	Maintenance des véhicules automobiles	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
02			
03			
04		Construction mécanique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
05			
06	Génie électrique	Energie solaire	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie électrique option Energie solaire
07	Maintenance	Froid et climatisation	Ingénieur des Travaux ou Licence en Froid et climatisation
08	Génie civil	Structure métallique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie civil/option structure métallique
09	Droit	Droit/législation	Licence en droit

### B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.**

## **C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)**.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme de la licence ou de son attestation ou le diplôme de maîtrise accompagné d'un acte administratif délivré par l'autorité administrative de l'établissement attestant la situation, s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

## **D-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

1°) La phase écrite d'admissibilité se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité .....coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

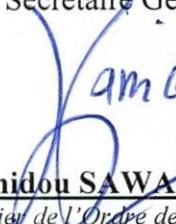
*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

